



Évolution du réseau de transport principal Axe Vallée-du-Saint-Laurent

INFORMATION SUR LE TRACÉ RETENU

Juin 2026

Le présent bulletin décrit le tracé de ligne de moindre impact retenu, les améliorations apportées au concept initial et les prochaines étapes du projet.

Transporter l'énergie de nos ambitions

Le projet de l'axe Vallée-du-Saint-Laurent comprend la construction d'une nouvelle ligne de transport d'électricité à 735 kV entre les régions de la Capitale-Nationale et de Lanaudière. La réalisation de ce projet permettra d'assurer le transport de l'énergie additionnelle provenant du nord et de l'est du Québec, en plus de maintenir la fiabilité du réseau de transport existant.

Depuis l'automne 2024, Hydro-Québec mène une démarche environnementale et de participation du public qui a permis d'approfondir la connaissance du territoire, d'améliorer le projet et de proposer un tracé de moindre impact.

Tracé retenu

Le tracé retenu a une longueur de 168 km et traverse le territoire des régions de la Capitale-Nationale (29 km), de la Mauricie (80 km) et de Lanaudière (59 km).

La ligne projetée sera juxtaposée à une ou à des lignes existantes sur plus de 90 % de son parcours. Cette solution permet :

- d'éviter l'ouverture d'un nouveau corridor de ligne;
- de limiter la largeur de la nouvelle emprise étant donné la juxtaposition de la ligne projetée à des lignes existantes;
- de réduire les impacts sur le paysage, le milieu bâti et les zones de villégiature;
- de diminuer l'acquisition de nouveaux droits de servitude par l'utilisation des droits existants sur la grande majorité du tracé.





Document d'information destiné aux publics concernés par le projet. Pour tout autre usage, communiquer avec l'Unité Géomatique, à Hydro-Québec.

La carte du projet est disponible en version interactive sur la vitrine de projet evolutiondureseau/axe-vallee-saint-laurent

Caractéristiques générales du tracé retenu

En chiffres



Longueur du tracé de ligne :
168 km



Nombre de pylônes :
404



Nombre de municipalités
traversées : **21**



Nombre de propriétaires
privés touchés :
484



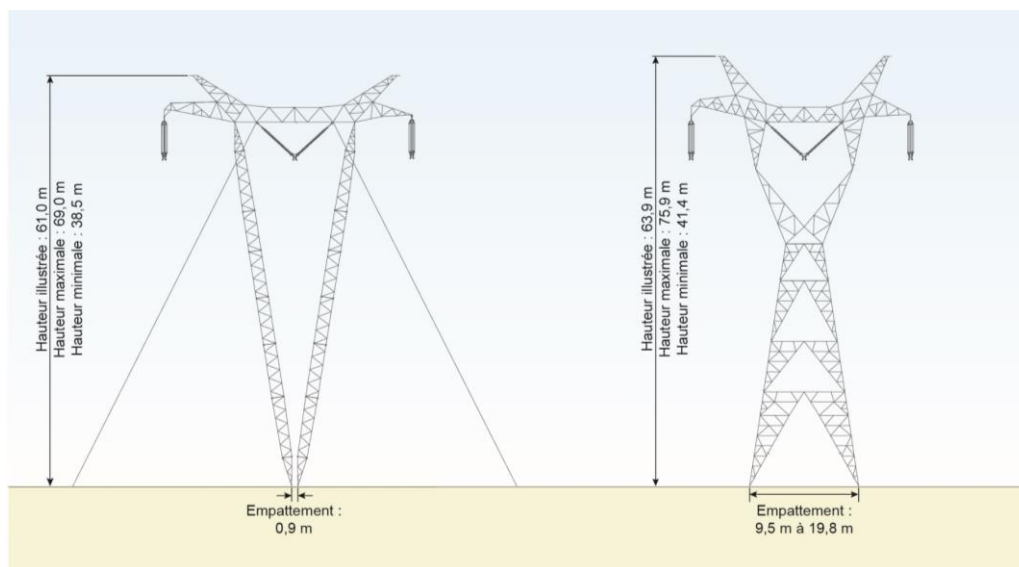
Superficie de l'emprise de
la ligne : **1624 ha**

Pylônes et emprise

Le tracé retenu pour la ligne projetée longe majoritairement une ou des lignes existantes, ce qui permettra de réduire de 20 à 30 % la largeur totale de l'emprise et le déboisement à effectuer.

Le centre de la nouvelle ligne sera situé à 60 m du centre de la ligne existante. La limite de l'emprise sera située pour sa part à 48 m du centre de la nouvelle ligne.

Ce sont majoritairement des pylônes rigides à quatre pieds et en V haubanés qui seront installés. La hauteur des pylônes variera entre 40 m et 75 m selon les secteurs. La ligne étant conçue selon des charges climatiques accrues afin d'assurer la robustesse du réseau, elle sera légèrement plus haute (entre 3 m et 10 m selon les secteurs) que la ou les lignes existantes.



Deux principaux types de pylônes seront utilisés : un pylône en V haubané (à gauche) et un pylône rigide à quatre pieds (à droite).

Calendrier de réalisation

- Printemps 2026**
Présentation du tracé retenu
- 2026-2029**
Poursuite de la collaboration avec le milieu
et intégration des mesures d'atténuation
- 2027-2029**
Autorisations gouvernementales
- 2029-2032**
Déboisement et construction
- 2032**
Mise en service

Cet échéancier pourrait être modifié en fonction de l'évolution du projet



Pour plus d'informations

Ligne Info-projets : **1 866 388-1978**

Courriel : affairesregionales@hydroquebec.com



**Visitez la vitrine web
du projet**

Tracé retenu dans la MRC de Portneuf

En chiffres



Longueur du tracé de ligne :
29 km



Nombre de propriétaires
privés touchés: **115**



Nombre de pylônes :
65



Superficie de l'emprise de la ligne :
282 ha



Nombre de municipalités traversées :
4

Détails sur le tracé

À partir de Sainte-Christine-d'Auvergne, la ligne projetée cheminera seule dans un nouveau couloir de ligne sur une distance de 6 km jusqu'à ce qu'elle rejoigne le couloir d'une ligne à 735 kV existante ; les deux lignes seront juxtaposées et Hydro-Québec exercera des droits de servitude qu'elle détient déjà dans ce secteur.

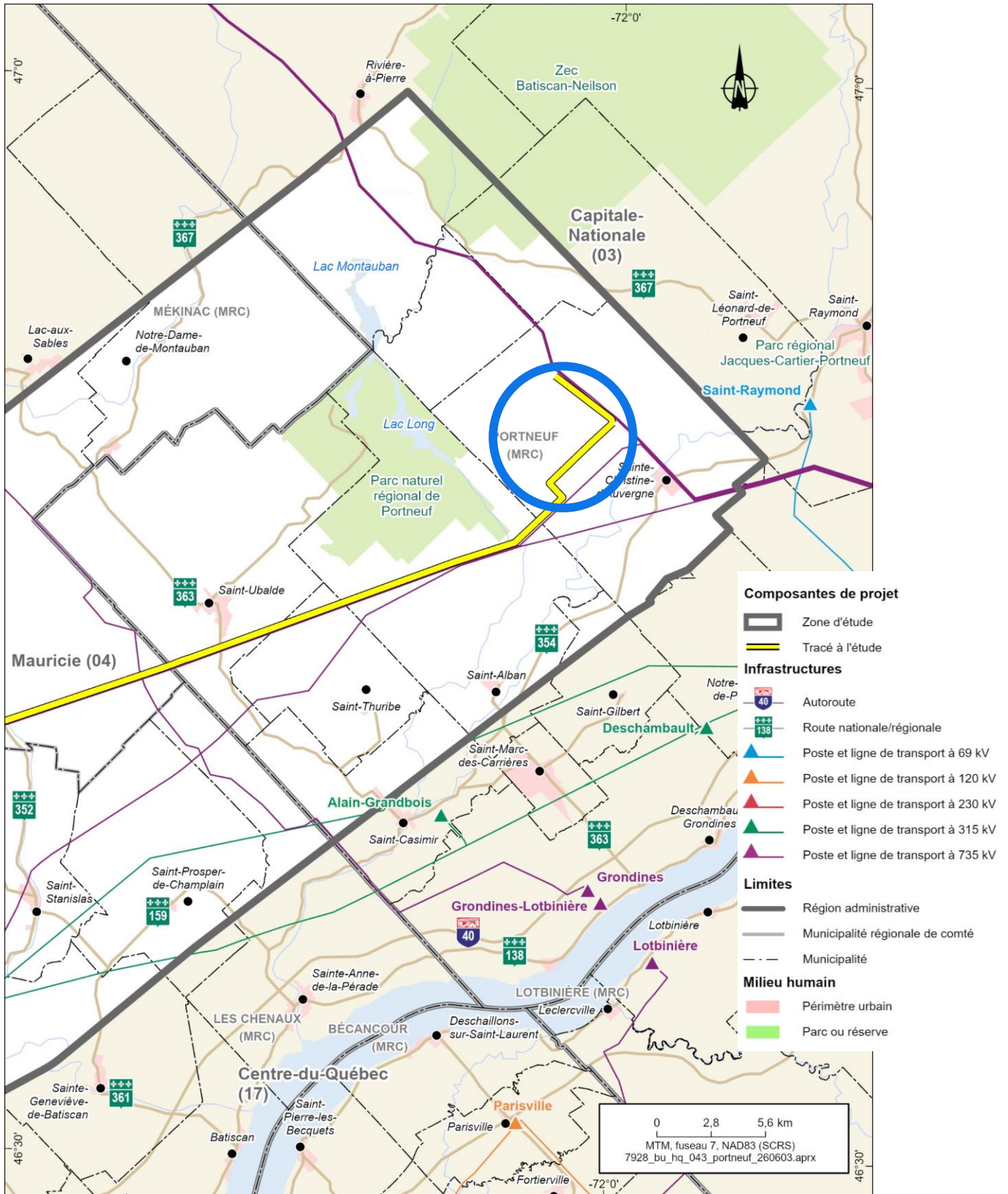
À partir de là, la ligne projetée poursuivra son parcours sur une longueur d'environ 23 km, en traversant les municipalités de Saint-Alban, de Saint-Thuribe et de Saint-Ubalde.

Prise en compte de l'acériculture

Consciente de l'importance de l'activité acéricole dans la région de Portneuf, Hydro-Québec a optimisé le tracé sur une distance de 9 km à partir de son point de départ à Sainte-Christine-d'Auvergne (montré sur la carte au verso dans un cercle bleu).

Cette modification permet d'éviter une trentaine de propriétés privées dans un secteur acéricole et de préserver 4 000 entailles.

Tracé de l'Axe Vallée-du-Saint-Laurent dans Portneuf



La carte du projet est disponible en version interactive sur la vitrine de projet

Tracé retenu en Mauricie

En chiffres



Longueur du tracé de ligne :
80 km



Nombre de propriétaires
privés touchés : **149**



Nombre de pylônes :
191



Superficie de l'emprise de la ligne :
770 ha



Nombre de municipalités traversées :
9

Détails sur le tracé

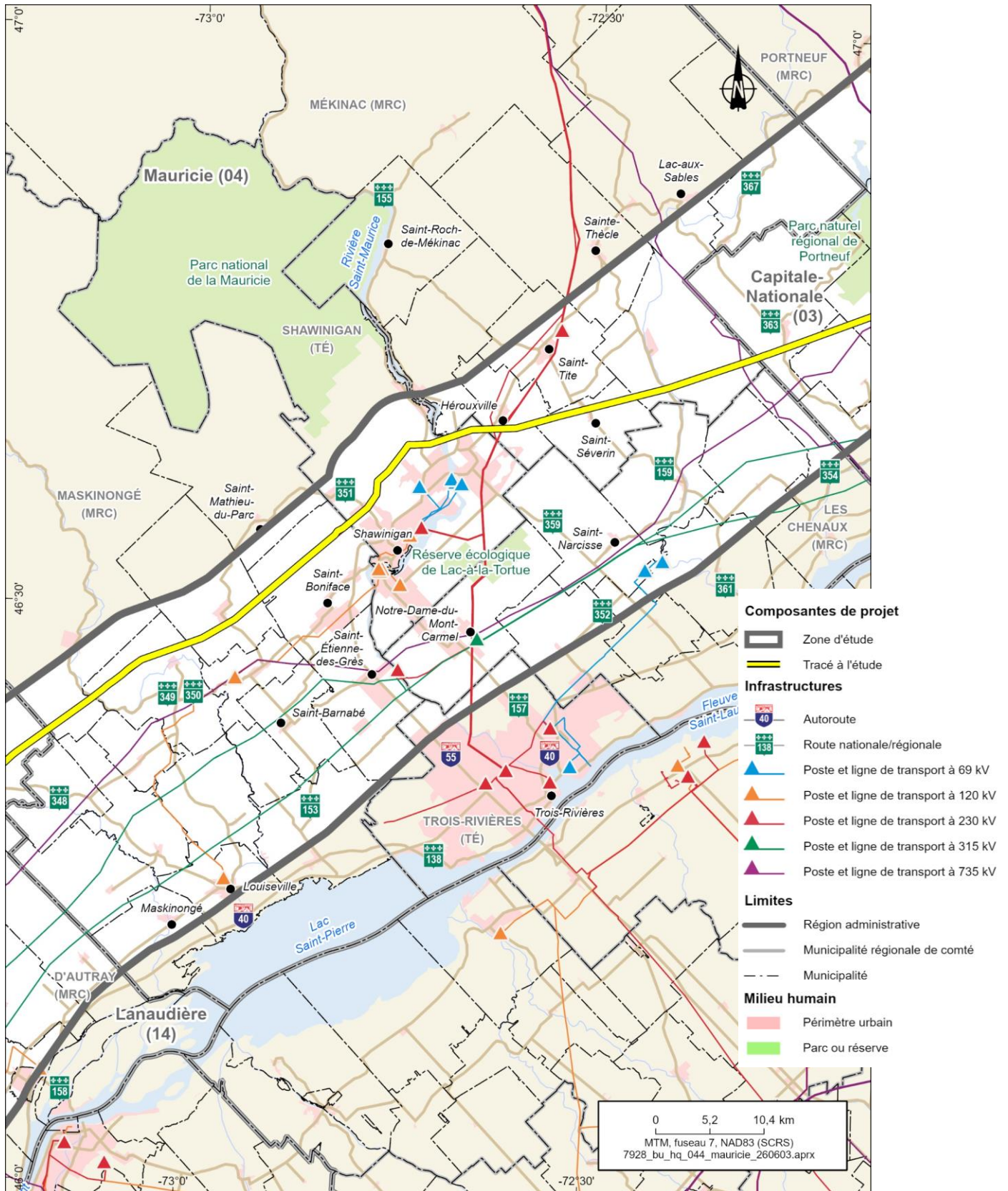
Le tracé retenu longe la ligne à 735 kV existante sur la totalité de son parcours. La ligne projetée sera située au nord-ouest de la ligne existante, où Hydro-Québec détient déjà des droits de servitude.

La traversée de la rivière Saint-Maurice se fera le long de la ligne à 735 kV existante, au nord du périmètre urbain de Shawinigan.



Traversée de la rivière Saint-Maurice

Tracé de l'Axe Vallée-du-Saint-Laurent en Mauricie



La carte du projet est disponible en version interactive sur la vitrine de projet

Tracé retenu dans Lanaudière

En chiffres :



Longueur du tracé de ligne :
59 km



Nombre de propriétaires
privés touchés : **220**



Nombre de pylônes :
145



Superficie de l'emprise de la ligne :
573 ha



Nombre de municipalités traversées :
9

Détails du tracé

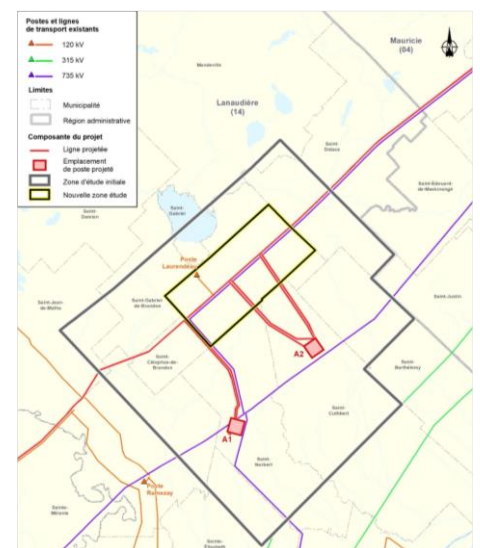
La ligne projetée longera une ou des lignes existantes sur près de 51 km. Elle sera située au nord-ouest de celles-ci, où Hydro-Québec détient déjà des droits de servitude.

Sur le territoire de la municipalité de Rawdon, la ligne projetée bifurquera au sud-est d'un couloir de trois lignes existantes (montré sur la carte au verso dans un cercle bleu) et poursuivra son trajet sur 8 km pour rejoindre le futur poste Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kV (montré sur la carte au verso dans un cercle rouge). Ce tracé permet de limiter l'impact du projet sur le milieu bâti.

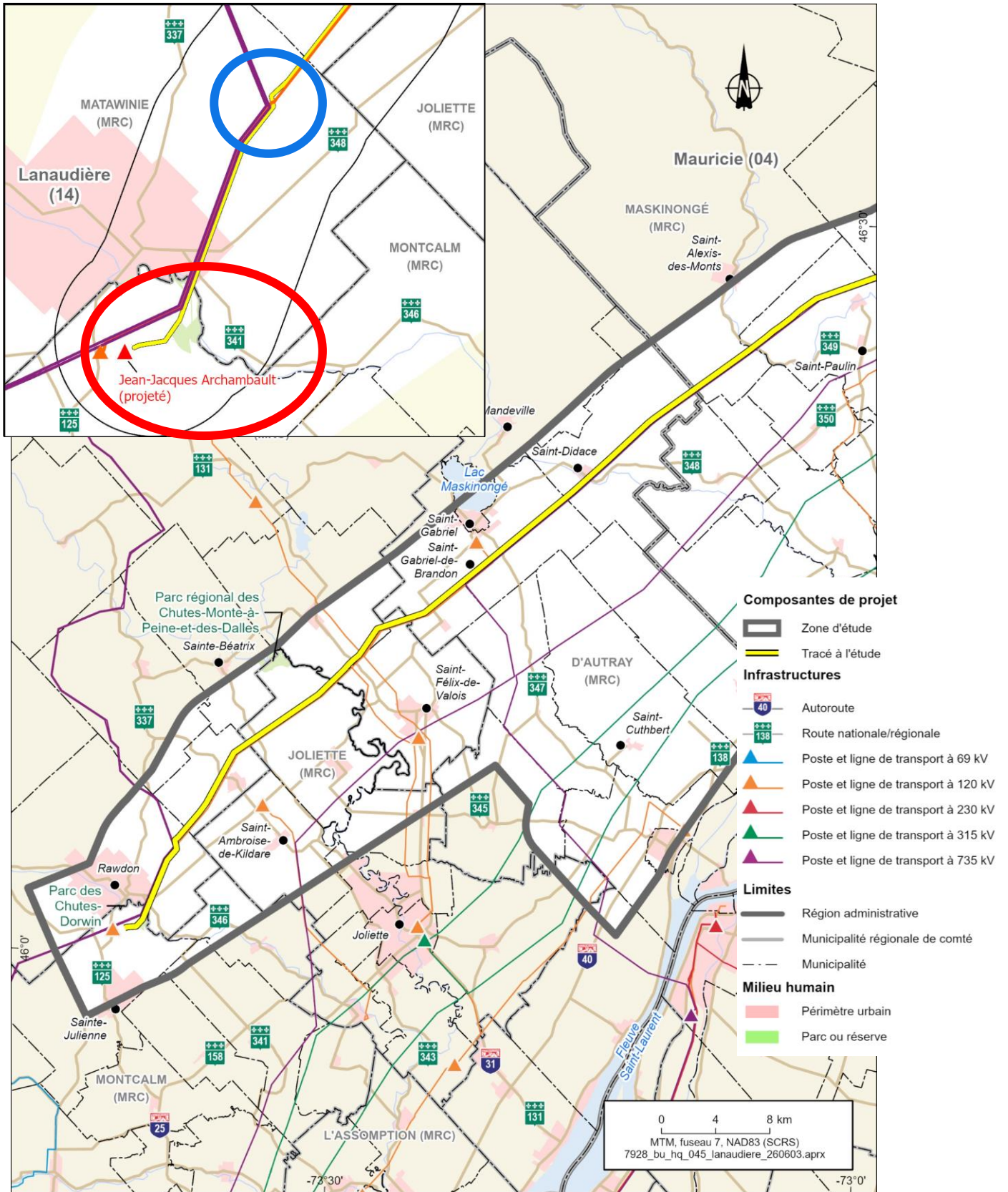
Nouvelle zone d'étude pour le poste à 735kV projeté dans la MRC de D'Autray

À la lumière des données recueillies ainsi que des échanges avec les collectivités concernées, une nouvelle zone d'étude a été définie pour le poste projeté dans la MRC de D'Autray. Cette optimisation vise à réduire les impacts potentiels sur le milieu, tout en répondant aux besoins du réseau électrique.

La zone privilégiée est située dans la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, où un poste de plus petite superficie que celui initialement proposé est envisagé. L'emplacement étudié à Saint-Norbert (A1) est relégué au second plan en faveur de la nouvelle zone, tandis que l'emplacement étudié à Saint-Cuthbert (A2) est abandonné définitivement.



Tracé retenu dans Lanaudière



La carte du projet est disponible en version interactive sur la vitrine de projet